



Communiqué FO sur les sujets du Master 2 MEEF à l'INSPE de DIJON, et l'entretien du CAPES

Le **Master 2 MEEF 2nd degré de l'INSPE** comporte une **épreuve** intitulée "**Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**", censée préparer enseignants et CPE à leur métier aussi bien qu'à l'épreuve de l'entretien. Ajoutée en 2022 à l'**oral des concours**, cette épreuve est commune à toutes les disciplines du CAPES / CAPET, au concours CPE, et au CRPE. L'entretien prétend mesurer la motivation des candidats à enseigner, leur connaissance du système éducatif et leur adhésion aux « valeurs de la République ».

L'un des sujets de l'INSPE a provoqué une vive émotion : il présentait une situation de conflit entre un enseignant et une élève au comportement frondeur. On devinait qu'elle était musulmane et présentait un risque de radicalisation. La situation fictive, brossée à gros traits stéréotypés, était donc de nature à renforcer l'amalgame trop fréquent entre une origine, une religion et un risque terroriste.

La FNEC-FP-FO comprend cette émotion, et n'est hélas pas étonnée de cette situation : c'est une dérive inévitable de la politique de notre gouvernement et de ce qu'il prétend être la laïcité.

D'abord, la conception de sujets en quelques lignes, sur d'éventuelles « situations délicates » dans l'Education nationale, ne peut pas conduire à autre chose qu'à utiliser des raccourcis, dont la simplification et l'accumulation renforcent l'**artifice des cas étudiés et des solutions attendues**.

Ensuite, ce qui choque, c'est l'existence même d'une épreuve telle que l'entretien, qui **réduit le poids de la maîtrise d'une discipline dans le recrutement des enseignants**. La réforme du CAPES montre qu'on ne cherche plus la valeur d'émancipation critique des savoirs, mais qu'on s'assure de la conformité idéologique du futur enseignant, exécutant docile d'une politique ministérielle. Cela fait pièce avec d'autres aspects :

- Les **formations formatage**, que le ministre multiplie, comportent, comme le sujet de l'INSPE, des mises en situation souvent artificielles et orientées, dans lesquelles la notion même de **laïcité** se trouve **dévoyée** à des fins politiques, dans la continuité de la loi sur le séparatisme.

- la **baisse des enseignements disciplinaires, au profit d'un saupoudrage** d'heures consacrées à des objets d'étude qui ne s'enseignent pas en tant que tels (**EMC, valeurs de la République**). Comment en parler sans avoir l'air de porter des messages simplificateurs, vite déformables, perçus comme un discours imposé ? Cela ne peut qu'exposer ceux qui les professent à toutes sortes de crispations avec les élèves et leurs familles.

La FNEC-FP-FO revendique : l'abandon de l'épreuve d'entretien, le maintien de concours disciplinaires et un allègement du service des stagiaires : un mi-temps maximum, du temps pour se former.

La FNEC-FP-FO rappelle que pour garantir l'application du principe de Laïcité et de neutralité, il faut donner les **fonds publics à la seule École publique**. Il faut aussi **renforcer l'école** en rétablissant les heures d'instruction disciplinaire perdues, en allégeant les effectifs, et en créant les postes nécessaires pour cela.

La FNEC-FP-FO reprend à son compte les propos du manifeste des instituteurs syndicalistes de 1905 : *« Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'instituteur confère son enseignement : c'est au nom de la vérité. »* C'est pourquoi la FNEC FP-FO rappelle l'attachement de tous les personnels à leurs **garanties statutaires** et aux **libertés pédagogiques** et universitaires sans lesquelles il est impossible de remplir les **missions d'instruction** de l'école publique.